Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 035-263502221-20261015-D_2026_72-DE

CCAS Redon

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° d'ordre : 72

Séance du 13 octobre 2026

Objet

Ajustement des emplois permanents

Mise à jour du tableau des effectifs au 1er novembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le treize octobre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 2 octobre 2026, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Commissions de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

Président de séance : Monsieur Duchêne, Président du CCAS

Membres présents : Mesdames Lanson, Torlay et Montagut, Monsieur Hairault, Madame Brault-Pitaud, Monsieur Arnal, Mesdames Motte-Tchernia, Maës et Salitra.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :
Madame Evelyne Porteret, pouvoir donné à Madame Nicole Motte-Tchernia
Madame Fabienne Verpillot, pouvoir donné à Madame Adélaïde Montagut

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :
Monsieur Tahir Thiam
Monsieur Yannick Vignaud
Madame Elisabeth Gancel

Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon

Nombre des membres du Conseil	
En exercice	15
Présents	10
Votants	12
Vote	
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 035-263502221-20261015-D_2026_72-DE

AJUSTEMENT DES EMPLOIS PERMANENTS

MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER NOVEMBRE 2026

Conformément aux termes de l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

C'est à l'assemblée délibérante qu'il appartient de déterminer le tableau des effectifs budgétaires nécessaires au bon fonctionnement des services en constituant la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non. Le tableau indique aussi les postes autorisés par l'assemblée délibérante. Les contrats de droit privé (contrats aidés) et les contrats d'apprentissage ne figurent pas dans le tableau des effectifs.

Ce tableau est mis à jour à chaque création ou modification de poste et annuellement pour les ajustements faisant suite aux promotions internes, avancements de grade et mouvements de personnel au cours de l'année.

Il convient d'ajuster un poste permanent pour les évolutions de carrière au 1er novembre 2026 (recrutement) :

- Gestionnaire Ressources Humaines, à temps complet : passer un poste du grade de rédacteur principal de 2ème classe au grade de rédacteur (départ en retraite et recrutement au 01/09/2026) ;

Le tableau des effectifs mis à jour au 1er novembre 2026 est en annexe.

Le Conseil d'Administration du Centre Communale d'Action Sociale,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment l'article L.313-1,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

ADOPTE l'ajustement d'emploi et la mise à jour du tableau des effectifs au 1er novembre 2026, tel que présenté ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 035-263502221-20261015-D_2026_72-DE

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne,
Président du CCAS

La secrétaire de séance,
Nadège Périon,
Directrice du CCAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
REDON

Mise en ligne le 19 OCT. 2026

Le Président du CCAS informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de son exécution sur l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 035-263502221-20261015-D_2026_72-DE

Tableau des effectifs - CCAS de Redon

Filière	Catégorie	Grade	TC/TNC	Q	Effectif	occupé	vacant	ETP créé	ETP occ
Administrative	A	Attaché principal	TC		1	1	0	1,00	1,00
Administrative	A	Attaché principal	TNC	3,5	1	1	0	0,10	0,10
Administrative	A	Attaché	TC		1	1	0	1,00	1,00
Administrative	B	Rédacteur principal 2ème classe	TC		1	1	0	1,00	0,80
Administrative	B	Rédacteur	TC		6	6	0	6,00	6,00
Administrative	C	Adjoint administratif principal 1ère classe	TC		1	1	0	1,00	1,00
Administrative	C	Adjoint administratif principal 2ème classe	TC		2	2	0	2,00	2,00
Administrative	C	Adjoint administratif	TC		2	2	0	2,00	2,00
Animation	C	Animateur	TC		1	1	0	1,00	1,00
Animation	C	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	TC		2	2	0	2,00	2,00
Médico sociale	A	Médecin hors classe	TNC	21	1	0	1	0,60	0,00
Médico sociale	A	Psychologue hors classe	TNC	17,5	1	1	0	0,50	0,50
Médico sociale	A	Infirmier en soins généraux hors classe	TC		1	1	0	1,00	1,00
Médico sociale	A	Infirmier en soins généraux	TC		7	6	1	7,00	6,00
Médico sociale	A	Assistant socio-éducatif	TNC	28	1	1	0	0,80	0,80
Médico sociale	A	Ergothérapeute	TNC	17,5	1	1	0	0,50	0,50
Médico sociale	A	Diététicien territorial	TNC	3,5	1	1	0	0,10	0,10
Médico sociale	B	Aide-soignant de classe supérieure	TC		11	10	1	11,00	10,00
Médico sociale	B	Aide-soignant de classe supérieure	TNC	31,5	1	1	0	1,00	0,90
Médico sociale	B	Aide-soignant de classe normale	TC		11	10	2	11,00	10,00
Médico sociale	B	Aide-soignant de classe normale	TNC	28	1	1	0	0,80	0,80
Médico sociale	C	Auxiliaire de soins principal de 1ère classe	TC		2	2	0	2,00	2,00
Médico sociale	C	Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	TC		2	2	0	2,00	2,00
Médico sociale	C	Agent social principal de 1ère classe	TC		3	3	0	3,00	3,00
Médico sociale	C	Agent social principal de 1ère classe	TNC	31,5	12	12	0	10,80	10,80
Médico sociale	C	Agent social principal de 1ère classe	TNC	28	1	1	0	0,80	0,80
Médico sociale	C	Agent social principal de 2ème classe	TC		1	0	1	1,00	0,00
Médico sociale	C	Agent social principal de 2ème classe	TNC	31,5	9	9	0	8,10	8,10
Médico sociale	C	Agent social principal de 2ème classe	TNC	25	1	1	0	0,71	0,71
Médico sociale	C	Agent social	TNC	35	1	0	1	1,00	0,00
Médico sociale	C	Agent social	TNC	31,5	16	15	1	14,40	13,50
Médico sociale	C	Agent social	TNC	28	2	2	0	1,60	1,60
Médico sociale	C	Agent social	TNC	24,5	1	1	0	0,70	0,70
Médico sociale	C	Agent social	TNC	21	1	1	0	0,60	0,60
Médico sociale	C	Agent social	TNC	5	1	1	0	0,14	0,14
Technique	B	Téchnicien principal de 1ère classe	TNC	17,5	1	1	0	0,50	0,50
Technique	B	Téchnicien	TC		1	1	0	1,00	1,00
Technique	C	Adjoint technique principal 1ère classe	TC		1	1	0	2,00	2,00
Technique	C	Adjoint technique principal de 2ème classe	TC		3	3	0	3,00	3,00
Technique	C	Adjoint technique principal de 2ème classe	TNC	31,5	1	1	0	0,90	0,90
Technique	C	Adjoint technique	TNC	31,5	5	4	1	4,50	3,60

Mis à jour au 01-11-2026